



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE CONVOYEUR DE VALEURS

Niveau 3

VERSION : 2024

SOMMAIRE

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE.....	3
2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	3
2.1. Références	3
2.2. Autres appellations de l'emploi type	3
2.3. Définition de l'emploi type	4
2.4. Contexte général d'exercice de l'emploi type	4
2.5. Conditions d'exercice de l'emploi type.....	4
2.6. Conditions d'accès à l'emploi	5
3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI	6
3.1. Liste des activités type	6
3.2. Activité 1 : réaliser le convoyage des valeurs en toute sécurité.....	7
4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE.....	8
4.1. Liste des compétences associées à l'emploi type.....	8
4.2. Compétence 1 : effectuer les opérations de chargement et de déchargement des valeurs.....	9
4.3. Compétence 2 : réaliser les tournées	10
4.4. Compétence 3 : maîtriser le fonctionnement et le maniement des armes de service.....	11
4.5. Compétence 4 : agir avec discernement en fonction des risques identifiés	12
4.6. Compétence 5 : rendre compte à sa hiérarchie.....	13
5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI.....	14
6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	15
7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	18

Notes au lecteur :

- Pour faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination.
- Les termes en italique suivi d'un astérisque * sont définis dans le glossaire technique de l'emploi, à la fin de ce document.

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES		COMPETENCES ASSOCIEES
AT 1	Réaliser le convoyage des valeurs en toute sécurité	C1 Effectuer les opérations de chargement et de déchargement des valeurs
		C2 Réaliser les tournées
		C3 Maîtriser le fonctionnement et le maniement des armes de service
		C4 Agir avec discernement en fonction des risques identifiés
		C5 Rendre compte à sa hiérarchie

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE**2.1. REFERENCES**

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : K - Services à la personne et à la collectivité

Spécialité : NSF 344t - Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Fiche ROME : K 2503 – Sécurité et Surveillance privées

Formacode® : 42813 – transport de fonds

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Convoyeur de fonds
Transporteur de fonds

¹ Cadre des certifications professionnelles de 2019

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le convoyeur de valeurs est chargé de transporter des valeurs fiduciaires (billets de banque, monnaie métallique) ou tous autres biens (bijoux, documents confidentiels, médicaments...) nécessitant un transport sécurisé, confiés par des banques, des entreprises privées ou des administrations. Le convoyeur assure sa sécurité, celle de ses équipiers et des valeurs transportées dans un véhicule blindé ou banalisé en appliquant les procédures et consignes de sécurité.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Le transport des valeurs et autres biens précieux est assuré par des sociétés de convoyage de fonds qui garantissent leur sécurité grâce à du personnel formé, à la mise en œuvre de moyens et d'équipements de sécurité adaptés ainsi qu'à une organisation rigoureuse.

A ce jour, deux entreprises spécialisées se partagent le marché du convoyage de fonds.

Les flux de valeurs s'organisent le plus souvent par la voie routière, mais peuvent parfois se faire par voie maritime ou aérienne, notamment pour le transport des valeurs dans les Iles Loyautés. Dans ce cas, le convoyeur est escorté par la gendarmerie.

Même s'il n'y a pas encore eu de véritables attaques organisées sur le territoire, le convoyeur est exposé à des risques d'agression et de vol. Il exerce un métier à risques qui l'oblige à être armé. Il doit donc faire preuve à la fois de vigilance, de réactivité, de sang-froid et d'un bon équilibre mental.

Il intervient dans le cadre d'une organisation spécifique avec des tâches liées à la logistique, au chargement et au déchargement de valeurs. Les valeurs confiées sont acheminées des locaux d'un client vers les locaux sécurisés de l'entreprise de convoyage pour laquelle il travaille ou inversement. Parfois, le convoyage se fait directement d'un lieu à un autre, sans transiter par la société de convoyage.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Ce métier est exercé de jour, principalement en semaine. Cependant, quelques convoyages spécifiques (arrivages par avion ou par bateau) peuvent avoir lieu en soirée ou la nuit.

Il est indispensable d'être titulaire du permis de conduire catégorie B. Le permis poids lourd peut être un plus, certains véhicules blindés faisant plus de 3,5 tonnes de PTAC.

Le convoyeur de valeurs travaille la plupart du temps en équipe de 2 ou 3 personnes, sous la responsabilité d'un responsable d'exploitation. Chaque convoyeur a un rôle déterminé, qu'il assure à tour de rôle avec ses collègues :

- Le *messenger** détient les informations détaillées de la tournée et porte les colis ;
- Le *garde** surveille les alentours et protège le messenger ;
- Le *conducteur** conduit le véhicule blindé et ne quitte jamais le véhicule. Il surveille également les alentours.

Chaque convoyeur est en liaison radio avec ses 2 coéquipiers en permanence.

Le CV peut, en fonction de la valeur transportée, être seul dans un véhicule léger, banalisé ou non. Dans ce cas, il s'agit d'un « transport sécurisé » ou d'une « tournée civile ». Les fonds sont alors transportés dans des *valises sécurisées**.

Le convoyeur effectue ses missions à l'intérieur des locaux du *centre fort** qui lui sont accessibles mais également à l'extérieur sur route. Sa zone d'intervention comprend les lieux de collecte et de livraison. Il est en contact direct avec la personne identifiée pour lui remettre ou réceptionner les valeurs. Selon la configuration des locaux des clients, le convoyeur peut évoluer au milieu des passants et des usagers lors de ses déplacements à pied entre le véhicule et la zone de livraison et réception.

Le convoyeur passe une grande partie de son temps sur la route. Il doit faire face aux aléas de la circulation, notamment en milieu urbain.

Le port d'armes est obligatoire, sauf dans les tournées civiles pendant lesquelles le convoyeur est en tenue civile et sans arme. Les armes ne peuvent être utilisées qu'en cas de légitime défense. Le Haut-Commissaire délivre l'autorisation du port d'arme après avoir effectué une enquête sur la personne.

Le CV est amené à porter des charges lourdes. Une bonne condition physique est donc nécessaire.

Le CV porte une tenue et des équipements de sécurité conformes à la réglementation en vigueur. Son uniforme ne doit pas être confondu avec celui d'un agent exerçant des missions de sécurité publique.

Il est responsable du matériel et des équipements qui lui sont confiés, notamment des armes mises à sa disposition.

Compte tenu des conditions particulières décrites ci-dessus, il est attendu des titulaires de l'emploi une maturité certaine et une totale *probité**.

En termes d'évolution de carrière, le convoyeur de valeurs peut devenir agent de maintenance des automates bancaires après avoir suivi un module de formation supplémentaire.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Pour accéder à l'emploi, le convoyeur de valeurs doit répondre aux exigences lui permettant d'obtenir la carte professionnelle, tel que défini aux articles L612-20 à L612-23 du livre VI du code de la sécurité intérieure :

- Ne pas avoir fait l'objet de certaines condamnations pénales ;
- Avoir satisfait à une enquête administrative ;
- Justifier de son aptitude professionnelle.

L'aptitude professionnelle se justifie par :

- la détention d'un titre ou d'une certification professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) se rapportant à l'activité exercée ;
- ou la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) se rapportant à l'activité exercée ;
- ou la détention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche de l'activité concernée ;
- ou une expérience en tant que fonctionnaire de la police nationale, police municipale, gendarmerie et militaires sous certaines conditions.

La détention du permis de conduire de catégorie véhicule léger (permis B), voire celui de poids lourd (permis D) est vivement recommandée.

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

➔ ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser le convoyage des valeurs en toute sécurité

CORRESPONDANCE AVEC LA VERSION ANTERIEURE DE LA CERTIFICATION

Ancienne version 2016	Nouvelle version 2024
Activité 1 Réaliser le convoyage des valeurs en respectant les procédures de sécurité	Activité 1 Réaliser le convoyage des valeurs en toute sécurité

3.2. ACTIVITE 1 : REALISER LE CONVOYAGE DES VALEURS EN TOUTE SECURITE

3.2.1. Définition et description de l'activité

Le convoyeur de valeurs effectue les opérations de chargement et déchargement des valeurs confiées par des banques, des commerces ou des administrations en appliquant les consignes de sécurité. Il assure ensuite leur transport à l'aide d'un véhicule adapté selon des procédures convenues entre l'entreprise de convoyage et ses clients. Lors des transports, il respecte scrupuleusement le code de la route. A toutes les étapes du convoyage, il identifie les risques éventuels et agit en conséquence. Il rend compte des événements et incidents à sa hiérarchie.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le convoyeur de valeurs réalise son activité le plus souvent en équipe de 2 ou 3, parfois seul, sous la conduite d'un responsable d'exploitation en respectant les procédures de sécurité de son entreprise, ainsi que les consignes des clients stipulées dans le contrat de prestation de service.

3.2.3. Relations internes et externes

En interne, le convoyeur est en lien avec :

- Ses coéquipiers convoyeurs de valeurs
- Son responsable hiérarchique (souvent le responsable d'exploitation)
- Le *dispatcheur**

En externe, il est en lien avec :

- Le client (comptable, gérant, directeur...de l'institut d'émission d'Outre-Mer, des banques, grandes surfaces, stations-service, magasins...)
- Les gendarmes ou les policiers de la police nationale en cas de besoin d'escorte (convoyage dans les Iles Loyauté, arrivage de fonds de l'aéroport...)
- Le personnel des compagnies aériennes ou maritimes en cas de convoyage dans les Iles Loyauté

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Véhicule blindé ou semi blindé équipé :

- d'un système de communication (radio VHF, téléphone...),
- d'un système d'alarme, relié au siège de son entreprise,
- d'un système de repérage à distance permettant à l'entreprise d'en déterminer à tout instant son emplacement (géolocalisation).

Moyens de communication individuels: talkies, smartphone

Outil numérique (tablette ou smartphone) équipé du logiciel professionnel de gestion des transports de fonds relié au logiciel central et permettant la traçabilité de toutes les opérations en temps réel

Chariot de transport, diables

*Valises sécurisées**

Tenue de sécurité (gilet pare balle, chaussures...)

Armes, munitions, ceinturon et étui ou *holster**

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 Vérifier et effectuer les opérations de chargement et de déchargement des valeurs
- C2 Réaliser les tournées
- C3 Maîtriser le fonctionnement et le maniement des armes de service
- C4 Agir avec discernement en fonction des risques identifiés
- C5 Rendre compte à sa hiérarchie

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Effectuer les opérations de chargement et de déchargement des valeurs
Compétence 2	Réaliser les tournées
Compétence 3	Maîtriser le fonctionnement et le maniement des armes de service
Compétence 4	Agir avec discernement en fonction des risques identifiés
Compétence 5	Rendre compte à sa hiérarchie

4.2. COMPETENCE 1 : EFFECTUER LES OPERATIONS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT DES VALEURS

4.2.1. Description de la compétence

Avant d'effectuer toute opération de chargement, le convoyeur s'équipe du matériel nécessaire à la réalisation de sa tâche, en fonction du rôle qui lui est attribué (conducteur, garde, messenger). Il s'assure que les colis pris en charge correspondent bien à la description de sa feuille de route (version papier ou numérique) et donc aux différents clients à livrer. Il réalise lui-même la manutention et le chargement dans le véhicule selon les procédures de sécurité de l'entreprise. Pour cela, il a à sa disposition du matériel lui permettant de transporter des charges lourdes.

Lors du déchargement des valeurs chez un client ou dans le centre fort, il procède au contrôle contradictoire permettant de s'assurer que la totalité des colis a été réceptionnée et qu'ils sont conformes à la commande. Il vérifie également l'intégrité des paquets. Il veille à l'apposition par la personne accréditée de son cachet commercial ou d'une signature sur le document de transport.

Il applique à chaque opération de ramassage ou de livraison chez le client des consignes de sécurité, en fonction du rôle qui lui est attribué (conducteur, messenger ou garde) :

- Reconnaissance des lieux, vérification visuelle du lieu de stationnement du véhicule et des alentours,
- Protection des équipiers.

4.2.2. - Savoir-faire

- Réaliser les opérations administratives liées à la prise en charge et à la livraison des valeurs
- Mettre en pratique les gestes et postures adaptées au port de charges lourdes
- Appliquer les procédures opérationnelles de sécurité du convoyage de fonds
- Optimiser le rangement des valeurs dans le véhicule
- Utiliser les termes techniques liés à l'activité
- Utiliser l'outil numérique à disposition

4.2.3. Connaissances associées

- Champ de compétence et limites des prérogatives des convoyeurs de fonds :
Code de déontologie : respect des lois, dignité, sobriété, attitudes professionnelle, respect et loyauté, confidentialité, interdiction de toute violence...
- Réglementation relative au transport de fonds et de valeurs
- Mode opératoire du transport de fonds et de valeurs :
 - a. Missions de chaque membre d'un équipage dans les différentes configurations
 - b. Procédures opérationnelles et de sécurité
- Consignes et procédures de sécurité de l'employeur
- Logiciel métier
- Consignes spécifiques des différents clients

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Le convoyeur de valeurs a l'esprit d'équipe. Il est méthodique et rigoureux. Il fait preuve à tout moment de vigilance. Il reste calme et maître de lui quelle que soit la situation.

4.2.5. Critères de performance

- La procédure mise en place est connue et respectée
- Les opérations de chargement et de déchargement sont réalisées dans le respect des procédures
- Les opérations administratives sont réalisées conformément à la procédure
- Le contrôle contradictoire est effectué sans erreur
- Les gestes de manutention sont réalisés dans le respect des bonnes pratiques
- Les actions sont réalisées en respectant les principes déontologiques
- L'environnement juridique du métier du convoyeur est maîtrisé

4.3. COMPETENCE 2 : REALISER LES TOURNEES

4.3.1. Description de la compétence

Pour chaque tournée de livraison et collecte, le convoyeur de valeurs reçoit une feuille de route, en version papier ou numérique, détaillant la tournée à réaliser. Après s'être équipé et avoir effectué le chargement au *centre fort** des colis à livrer, il démarre sa tournée avec le véhicule fourni, seul ou avec des équipiers. Il s'adapte à toute modification de programme en fonction d'une demande d'un client ou lors de la survenance d'un événement imprévu sur le trajet (accident, panne...). Le convoyeur respecte scrupuleusement le code de la route et les autres usagers.

4.3.2. Savoir-faire

- Effectuer les opérations de prise de poste avant chaque tournée selon les procédures établies :
 - a. prendre les consignes et la feuille de route (version papier et/ou version numérique sur tablette),
 - b. récupérer le matériel (clefs du véhicule, armes, munitions...) et le vérifier,
 - c. vérifier l'état du véhicule (pneumatiques, feux, état général...)
- Réaliser le convoyage en respectant la feuille de route
- Utiliser l'outil numérique à disposition
- S'adapter en cas de changement de programme et de survenance d'évènements imprévus
- Conduire le véhicule en respectant le code de la route et les autres usagers

4.3.3. Connaissances associées

- Place de l'action de transport dans la chaîne logistique des valeurs
- Fonctionnement du matériel mis à disposition
- Organisation des opérations de livraisons et de collectes des valeurs

4.3.4. Attitudes et aptitudes

Le convoyeur est rigoureux et méthodique. Il est réactif face aux imprévus. Il reste calme et maître de lui quelle que soit la situation.

4.3.5. Critères de performance

- Le planning de livraison est connu et respecté
- Les consignes transmises par l'encadrement sont prises en compte et respectées
- L'ensemble des matériels utilisés est vérifié et est opérationnel
- La réaction du convoyeur face à un événement non prévu est appropriée
- Le code de la route et les usagers de la route sont respectés

4.4. COMPETENCE 3 : MAITRISER LE FONCTIONNEMENT ET LE MANIEMENT DES ARMES DE SERVICE

4.4.1. Description de la compétence

A la prise de service, les armes et munitions, qui sont stockées dans un coffre-fort sécurisé de l'entreprise, sont remises au convoyeur par le responsable d'exploitation pour la durée de sa vacation. En fin de service, le convoyeur remet l'arme et les munitions au responsable d'exploitation. Il est responsable de ses armes et en assure l'entretien régulier (nettoyage, graissage) afin de les maintenir en bon état de fonctionnement. Pour être capable de réagir en cas d'agression, il participe chaque année à des séances d'entraînement de tir.

4.4.2. Savoir-faire

- Appliquer les procédures pour le retrait et la remise des armes et munitions à la prise et à la fin du service
- Entretenir régulièrement les armes confiées afin de les maintenir en bon état de fonctionnement
- Manipuler les armes en toute sécurité
- Utiliser les armes confiées à bon escient
- Maîtriser :
 - o les fondamentaux du tir d'entraînement (tir de précision, tir de riposte) ;
 - o le tir dans différentes situations (tir en déplacement, tir en situation de stress, tir en situation de légitime défense).
- Appliquer les consignes de sécurité

4.4.3. Connaissances associées

- Caractéristiques technologiques et entretien courant des armes
- Cadre législatif de l'usage des armes en situation de légitime défense
- Conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'exercice des fonctions de convoyeur
- Conditions de mise en sécurité de son arme en situation de déplacement : arme portée à la ceinture, transport d'arme en avion.
- Bases d'une bonne hygiène de vie.
- Effets de l'alcool, des médicaments, du Kava et des drogues sur l'organisme.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Le convoyeur de valeurs est méthodique et précis dans les différentes phases d'entretien des armes. Il fait preuve de calme, de maîtrise de lui-même et de discernement à tout moment lorsqu'il est en possession d'une arme. Il a une hygiène de vie compatible avec l'activité de convoyeur.

4.4.5. Critères de performance

- Les armes de service sont manipulées selon les procédures arrêtées par l'entreprise de convoyage
- Les armes de service sont manipulées en toute sécurité
- Les armes de service confiées sont entretenues de façon régulière
- Les caractéristiques et le fonctionnement des armes et des munitions sont connus
- Le maniement de l'arme est maîtrisé
- Les conditions d'application de la légitime défense sont connues et comprises

4.5. COMPETENCE 4 : AGIR AVEC DISCERNEMENT EN FONCTION DES RISQUES IDENTIFIES

4.5.1. Description de la compétence

Le convoyeur de valeurs est toujours vigilant et reste sur ses gardes, notamment lors des opérations de chargement et de déchargement et lors des tournées de livraison, afin de repérer les situations à risques. Il identifie les risques d'agression et applique les principes d'une sécurité préventive. Il sait déceler une situation ou un comportement anormal préparatoire à une agression ou un braquage. Face à une situation critique, quelle qu'elle soit, il identifie la solution la plus adaptée et agit en gardant son sang-froid.

4.5.2. Savoir-faire

- Identifier les risques principaux liés à l'exercice du métier :
 - a. situation conflictuelle en circulation et à l'arrêt
 - b. attaque du véhicule blindé en circulation
 - c. prise d'otage d'un équipage de véhicule blindé
 - d. agression à un point de desserte
- Limiter ces risques par un comportement adapté
- Déceler une situation ou un comportement anormal, préparatoire à une agression ou un braquage
- Evaluer une situation conflictuelle, une attaque ou une agression
- Identifier les réactions possibles
- Décider et mettre en œuvre une solution d'apaisement ou de dégagement la plus adaptée
- Réagir face aux principaux modes opératoires délictuels observés
- Réaliser les gestes de premier secours

4.5.1. Connaissances associées

- Principes de sécurité opérationnelle
- Techniques de gestion des conflits
- Techniques de gestion du stress

4.5.2. Attitudes et aptitudes

Le convoyeur est vigilant, attentif et observateur. Il est maître de lui quelle que soit la situation et son niveau de stress.

4.5.3. Critères de performance

- Les différents risques liés au métier sont connus
- Le convoyeur est vigilant lors des différentes étapes de sa mission
- Les principes de la sécurité préventive sont appliqués
- Tout comportement anormal préparatoire à une agression est décelé
- La nature et la gravité de la situation sont correctement évaluées
- Face à une situation critique, la réaction du convoyeur est adaptée

4.6. COMPETENCE 5 : RENDRE COMPTE A SA HIERARCHIE

4.6.1. Description de la compétence

Le convoyeur de valeurs rend compte du déroulement de sa vacation. Par ailleurs, il décrit de façon claire et précise, par oral ou par écrit, tout incident, accident ou évènement grave survenu lors de sa vacation. Pour cela, il a à sa disposition le matériel nécessaire (tablette numérique, radio VHF, téléphone...). Il identifie le caractère urgent d'une situation et transmet sans tarder toute information utile à son responsable hiérarchique.

4.6.2. Savoir-faire

- Identifier les informations importantes à transmettre
- Identifier le caractère urgent d'une information à transmettre
- S'exprimer de façon claire et précise
- Rédiger un compte rendu bref et précis d'un évènement ou un rapport d'incident (signalement d'un incident par écrit), soit sur support papier soit via l'outil numérique

4.6.3. Connaissances associées

- Techniques de base de la communication
- Règles de base d'un écrit professionnel (questionnement Quintilien QQQQCP : qui, quoi, où, quand, comment, pour quoi)

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Le convoyeur est rigoureux, méthodique et précis. Il est observateur. Il a l'esprit de synthèse.

4.6.5. Critères de performance

- Les informations essentielles sont transmises
- Le caractère urgent d'une situation est identifié
- En cas d'urgence, l'information est transmise en temps réel
- L'agent s'exprime de manière claire et précise
- La traçabilité des actions et des incidents est assurée
- Les éléments fournis dans le compte rendu (oral ou écrit) sont fiables
- Le vocabulaire utilisé est adapté

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

C

Centre fort

Installation exploitée par une personne physique ou morale exerçant l'activité de transport de fonds définie à l'article L 611-1 du code de la sécurité intérieure. Il comprend une zone sécurisée et un lieu sécurisé dans laquelle des valeurs sont, pour le compte d'un donneur d'ordre, introduites, stockées, manipulées, traitées et extraites de manière sûre.

Conducteur

Convoyeur qui conduit le véhicule. Il ne quitte jamais son poste.

D

Dispatcheur

Personne intermédiaire entre l'agent de traitement de valeurs et le convoyeur de valeurs, qui prépare, vérifie et distribue les colis et pochettes de valeurs entrantes et sortantes.

G

Garde

Convoyeur qui assure la protection des membres de l'équipage et des valeurs transportées. Il reconnaît le terrain, ouvre la voie et escorte le messenger à un point d'arrêt.

H

Holster

Étui souple porté sous l'épaule ou à la ceinture et destiné à recevoir un pistolet ou un revolver.

L

Lieu sécurisé ou zone sécurisée

Espace au sein d'un bâtiment, auquel un véhicule de transport de fonds a accès, pour y charger ou décharger les valeurs de manière sûre et à l'abris des regards.

M

Messenger

Convoyeur qui porte les valeurs entre le véhicule blindé et le local du client. A tout moment, le messenger doit garder une main libre afin d'être en mesure de se saisir de son arme en cas de besoin. C'est le chef de la mission.

P

Probité

Qualité de quelqu'un qui observe parfaitement les règles morales, qui respecte scrupuleusement ses devoirs, les règlements, qui est intègre et honnête.

V

Valeurs

Ensemble de biens transportés par des entreprises de transport de fonds pour des clients composés de :

- Fonds (pièces et billets de banque),
- Bijoux ou métaux précieux,
- Biens culturels ou œuvres d'art,
- Médicaments...

Valises sécurisées (ou maculantes)

Elles ont pour finalité de rendre impropres à leur destination les billets de banque en cas d'ouverture forcée du dispositif puisque ces billets seront alors automatiquement maculés par une encre spécifique.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P**Plateau technique**

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q**Questionnaire à choix multiple (QCM)**

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R**Référentiel de certification (RC)**

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S**Savoir (voir connaissance)**

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V**Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine **CATALDO**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

REPRESENTANTS DES EMPLOYEURS

- Marceau **BOURRIAUD**, Espace valeurs, responsable d'exploitation
- Stelvio **GAYON**, Vigifonds, responsable sureté

REPRESENTANT DES SALARIES

- David **SIDOEN**, Espace valeurs, convoyeur de valeurs